



MAIRIE DE LIANCOURT SAINT-PIERRE (60240)

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 04 AVRIL 2016**

Le quatre avril deux mille seize à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Liancourt Saint Pierre, se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Etaient présents : Sylvain LE CHATTON, Jérôme LEROY, Stephen HOPKINS, Fabienne MAHE, Janine COURTOIS, Chloé LE FEUR, Laurent DEREGNAUCOURT, Franck LIGER, Alexandre CHAPELON, Laurent LAROCHE

Pouvoirs : Angélique HYRNIUKA donne pouvoir à Laurent DEREGNAUCOURT

Etaient absents : Benjamin VELLUET, Raphaël DECIUS, Jérôme CORNU, Sarah ENTZMANN

Jérôme LEROY a été nommé secrétaire.

oooooooooooo

La séance est ouverte à 20 h 10 sous la présidence de M. LE CHATTON Sylvain, Maire, qui annonce l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR (session ordinaire)

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 18 janvier 2016.
- Vote du Compte Administratif Communal et Assainissement 2015 – (délibération)
- Adoption du compte de gestion du receveur 2015 – Commune et Assainissement (délibération)
- Affectation des résultats – budget Communal et Assainissement 2015 – (délibération)
- Vote des 4 taxes locales – (délibération)

Débat sans délibération / Informations diverses :

- 🇫🇷 Questions et informations diverses

oooooooooooo

➤ **Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 18/01/2016**

Le compte rendu du Conseil Municipal du 18 janvier 2016 est approuvé par l'ensemble des membres présents.

Arrivée de Monsieur Laurent LAROCHE à 20 h 16 et de Monsieur Laurent DEREGNAUCOURT à 20 h 22.

➤ Vote Comptes Administratifs 2015 – (délibérations)

Sylvain LE CHATTON et Stephen HOPKINS, annoncent que les comptes administratifs de la Commune et de l'Assainissement ont été préalablement vus par la commission des finances, et aussi que les comptes de gestion de la perception ont été pointés et sont conformes à notre comptabilité.

Le Compte administratif 2015 tenu par l'ordonnateur est présenté au Conseil Municipal. Il fait apparaître les résultats suivants :

COMMUNE :

Section d'exploitation :

Total dépenses : 332 442,50 €
Total recettes : 460 119,31 €
Résultat de l'exercice : 127 676,81 €
Résultat antérieur : 404 462,90 €
Résultat de clôture : 532 139,71 €

Section d'investissement :

Total dépenses : 87 511,63 €
Total recettes : 74 025,62 €
Résultat de l'exercice : - 13 486,01 €
Résultat antérieur : 9 391,02 €
Résultat de clôture : - 4 094,99 €

Les Conseillers municipaux passent au vote, excepté le Maire, sorti pour l'occasion, ne devant pas participer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité le Compte Administratif Communal 2015.

ASSAINISSEMENT :

Section d'exploitation :

Total dépenses : 22 724,75 €
Total recettes : 6 301,80 €
Résultat de l'exercice : - 16 422,95 €
Résultat antérieur : 218,73 €
Résultat de clôture : - 16 204,22 €

Section d'investissement :

Total dépenses : 6 301,80 €
Total recettes : 22 724,75 €
Résultat de l'exercice : 16 422,95 €
Résultat antérieur : 39 601,11 €
Résultat de clôture : 56 024,06 €

Les Conseillers municipaux passent au vote, excepté le Maire, sorti pour l'occasion, ne devant pas participer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité le Compte Administratif Assainissement 2015.

➤ Adoption du Compte de Gestion du receveur 2015 – Commune et Assainissement - (délibérations)

Vu le Code des Communes et notamment les articles L221-27, L121 – à L241-6, R241-1 à R241-33, le Maire informe l'assemblée que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2015 a été réalisée par le Receveur Trésorier en poste à Chaumont en Vexin et que le Compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Le Maire précise que le Receveur a transmis le Compte de Gestion comme la Loi en fait l'obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif et le compte de gestion du Receveur, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 11 voix pour, adopte le compte de gestion du Receveur pour l'exercice 2015 et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

➤ **Affectation des résultats – budget Communal 2015 – (délibération)**

Stephen HOPKINS propose au Conseil Municipal d'affecter en recette de la section investissement au compte 1068 la somme de 100 000 €.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.

➤ **Vote des 4 taxes locales – (délibération)**

Stephen HOPKINS propose au Conseil Municipal de reconduire les taux d'imposition des taxes locales de 2015 en 2016.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Taux d'imposition 2016 des taxes locales :

- Taxe d'habitation : 13,07 %
- Taxe sur le foncier bâti : 16,44 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 34,28 %
- CFE (taxe des entreprises) : 16,26 %

Le taux d'imposition voté pour 2016 reste donc identique à celui de 2015.

➤ **Informations diverses**

✚ Franck LIGER confirme qu'il sera posé un sol gomme en prévention des chutes au niveau du futur petit train de l'aire de jeux.

✚ Jérôme LEROY informe le conseil des travaux spécifiques réalisés par Philippe CONCÉ cet hiver et tient à le remercier pour la qualité du travail réalisé :

* Mise en place d'une salle d'archives dans l'ancien appartement au-dessus de la mairie.

* Lessivage et peinture des murs, plafonds et portes du rez de chaussée du secrétariat.

* Rénovation du mur de la salle de réunion de la mairie.

* Divers travaux de réparation dans l'église.

Ces travaux viennent en complément des travaux de saison : entretien des chaussées, des chemins (renforcement du chemin du tour de ville, en particulier) et fossés, du matériel communal.

Il rappelle enfin que la commune vend du bois de chauffage au profit du CCAS (cf précédent CM)

✚ Le prochain Conseil Municipal aura lieu le **LUNDI 11 AVRIL 2016 à 20 h 00**.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion du Conseil est levée à 22 h 05.

Le Maire  Sylvain LE CHATTON	Le secrétaire de séance  Jérôme LEROY
---	--